



CONFÉRENCE DES FINANCEURS

PROGRAMME COORDONNÉ DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS ET DE LEURS PROCHES AIDANTS - 2017-2022

ÉDITO

Aujourd'hui, dans un contexte de vieillissement de la population, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015, dont le décret d'application a été publié le 26 février 2016, a marqué une avancée considérable dans le projet de mieux accompagner les personnes du Bel Âge tout au long de leur parcours de vie.

Le rôle de chef de file du Département dans le domaine de l'action sociale a été réaffirmé et conforté en matière de prévention.



La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, dispositif emblématique de la loi ASV, que j'ai l'honneur de présider, représente un atout majeur pour créer et renforcer des actions préventives dans un nouveau cadre d'expression et de coordination réunissant tous les acteurs de la prévention de la perte d'autonomie.

C'est la première fois qu'une loi organise les acteurs, définit un pilote et un animateur dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Nous ne pouvons que nous féliciter que la loi nous engage à mettre de la cohérence dans ce domaine.

Préfigurateur de la Conférence des financeurs et bénéficiant dès 2015 de financements de la CNSA, le Département a pu anticiper le fonctionnement de cette instance nouvelle.

Depuis, l'ensemble des membres de la Conférence des financeurs s'organise pour mieux répondre aux situations de perte d'autonomie, dans le cadre d'un partenariat coordonné.

Les moyens financiers mis à disposition de la conférence doivent permettre d'amplifier les actions et d'innover autour d'une stratégie commune de prévention.

Je formule le souhait que la Conférence des financeurs incarne une véritable chance pour nos aînés de bénéficier d'actions impactant leur qualité de vie.

Maurice Rey

Conseiller départemental
Délégué aux personnes du Bel Âge
Président de la conférence des financeurs
de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de
plus de 60 ans et de leurs proches aidants

Sommaire

Introduction

Axes et fiches actions

AXE 1 : Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux équipements et aux aides techniques individuelles dans tous les lieux de vie de la personne âgée

Fiche action n°1 : Développer des dispositifs complémentaires à ceux existants permettant aux personnes âgées locataires ou propriétaires dans le diffus de financer des travaux d'adaptation / d'aménagement de leur logement

Fiche action n°2 : Étendre la convention "Âge d'Or" à l'ensemble des bailleurs sociaux permettant aux personnes âgées locataires de financer des travaux d'adaptation / d'aménagement de leur logement

Fiche action n°3 : Favoriser l'innovation dans les nouvelles technologies afin de faire émerger des solutions de réponse à la limitation de tout type d'activité de la personne âgée

AXE 2 : Initier une politique de prévention coordonnée portée par les résidences autonomie et les services d'aide et d'accompagnement à domicile

Fiche action n°4 : Mettre en place le forfait autonomie permettant le financement d'actions de prévention en résidence autonomie

Fiche action n°5 : Accompagner la généralisation d'outils (Exemple : grille d'évaluation) permettant aux intervenants à domicile de repérer des personnes âgées fragiles et/ou des aidants en risque de fragilité

Fiche action n°6 : Sensibiliser les personnes âgées sur la modification de leur métabolisme par la mise en place de conférences, de temps collectifs d'information, d'ateliers de nutrition

AXE 3 : Soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

Fiche action n°7 : Utiliser les données recueillies par les équipes APA. Définir les informations à faire recueillir par les Pôles infos seniors et par les associations s'occupant des aidants afin d'avoir une meilleure connaissance des aidants

Fiche action n°8 : Étudier les moyens d'intervention de la conférence pour renforcer ou venir en complément de l'action des services de répit à domicile

Fiche action n°9 : Développer des actions de prévention spécifiques en direction des aidants

Fiche action n°10 : Envisager l'opportunité de créer une Maison des Aidants

AXE 4 : Favoriser l'information et l'accès aux droits des personnes âgées

Fiche action n° 11 : Faire connaître et renforcer les dispositifs d'information existant dans le département

Fiche action n°12 : Faciliter l'accès aux nouvelles technologies dans toutes les démarches administratives

AXE 5 : Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des seniors par des actions collectives

Fiche action n°13 : Favoriser les actions de lutte contre l'isolement en veillant à la cohérence territoriale

Fiche action n°14 : Développer des actions autour des gestes de premier secours, de la prévention des AVC

Fiche action n°15 : Affiner la connaissance des actions existantes en matière d'actions d'éducation thérapeutique

Fiche action n°16 : Travailler sur la prévention du risque dépressif et du risque suicidaire chez les plus de 60 ans

Fiche action n°17 : Renforcer les actions autour de la prévention des chutes en direction des personnes âgées vivant à domicile / hospitalisées / en SSR

Fiche action n°18 : Développer des actions de prévention visant au bien-être et au bien vieillir

Fiche action n°19 : Améliorer les parcours de santé

Fiche action n°20 : Mobiliser les structures hospitalières sur le risque de perte d'autonomie des personnes âgées pendant une hospitalisation et autour de l'accompagnement de leur retour sur leur lieu de vie après une hospitalisation

Fiche action n°21 : Mettre en place des temps d'information et des ateliers pratiques sur la sécurité routière

Fiche action n°22 : Sensibiliser les personnes âgées aux actes de délinquance dont elles peuvent être victimes

Fiche action n°23 : Inciter à la mise en place ou au développement d'actions de préparation à la retraite dans les entreprises et les administrations

Fiche action n°24 : Développer des actions de prévention adaptées aux besoins et aux caractéristiques de publics âgés spécifiques



Lexique

ANAP : Agence nationale d'appui à la performance

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux

ASV : Adaptation de la société au vieillissement

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

ARS : Agence régionale de santé

AJAP : Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie

CCAS : Centre communal d'action sociale

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESMS : Établissements et services médico-sociaux

ROR : Répertoire opérationnel des ressources

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SI : Service informatique

SPASAD : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

SSR : Soins de suite et de réadaptation





Introduction

Le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie est prévu par l'article L 233-1 du Code de l'action sociale et des familles, issu de la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement.

Il a été adopté par la conférence des financeurs du département des Bouches-du-Rhône, lors de sa réunion du 27 avril 2017.

D'une durée de 5 ans, ce programme pourra être ajusté annuellement, notamment afin de tenir compte du bilan des actions réalisées.

Le programme est construit autour de cinq axes d'intervention regroupant chacun des fiches actions. Chaque fiche développe une action susceptible d'être éligible à un financement par la conférence des financeurs.

Les projets présentés à la conférence des financeurs feront l'objet d'une étude préalable par le comité technique défini dans le règlement intérieur de la conférence des financeurs. La pertinence du projet sera étudiée en référence au présent programme coordonné, aux crédits disponibles, aux actions déjà réalisées ou en cours et à une couverture territoriale.

Un projet ne faisant pas l'objet d'une fiche action peut être étudié, si son caractère innovant ou sa pertinence pour prévenir la perte d'autonomie sont validés par la conférence des financeurs.

De même, un porteur qui ne serait pas identifié sur une fiche action peut présenter un projet, si son expertise est reconnue par la conférence des financeurs.



AXE 1

Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux équipements et aux aides techniques individuelles dans tous les lieux de vie de la personne âgée.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- ▶ Renforcer l'équité dans l'accès aux dispositifs et aides permettant l'adaptation et/ou l'aménagement du logement,
- ▶ Développer l'utilisation des aides techniques et des nouvelles technologies afin de prévenir ou de retarder l'entrée dans la dépendance.

Développer des dispositifs complémentaires à ceux existants permettant aux personnes âgées locataires ou propriétaires dans le diffus de financer des travaux d'adaptation / d'aménagement de leur logement.

Actuellement une convention entre SOLIHA Provence (précédemment PACT13), le Conseil départemental et la CARSAT Sud Est permet aux personnes relevant du régime général de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux (aide sous conditions de ressources).

Porteurs : SOLIHA Provence, autres associations

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées, à faible niveau de ressources, locataires ou propriétaires, quel que soit leur régime de retraite.

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Compléter le dispositif actuel en matière d'aide à l'adaptation / à l'aménagement de logements en direction de personnes âgées habitant dans le diffus,
- ▶ Favoriser la réalisation de travaux d'adaptation / d'aménagement de logements de personnes âgées ne relevant pas du régime général de retraite et habitant dans le diffus,
- ▶ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions par l'aménagement de leur logement.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Évaluer le coût qui pourrait être imputé sur les crédits de la conférence des financeurs.
Sous-action 2	Définir les modalités et les conditions d'attribution de l'aide.
Sous-action 3	Réaliser une information auprès des personnes âgées pouvant bénéficier de ce type d'aide via les caisses de retraite.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre de bénéficiaires,
- ▶ Nombre de logements adaptés/aménagés,
- ▶ Traçabilité des logements adaptés/aménagés.

Étendre la convention “Âge d’Or” à l’ensemble des bailleurs sociaux permettant aux personnes âgées locataires de financer des travaux d’adaptation / d’aménagement de leur logement.

Actuellement une convention entre Habitat 13, le Conseil départemental et la CARSAT Sud Est permet aux personnes relevant du régime général de bénéficier d’une aide financière pour la réalisation de travaux (aide sous conditions de ressources).

Porteurs : Bailleurs sociaux

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées locataires auprès d’un bailleur social

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Compléter le dispositif actuel en matière d’aide à l’adaptation / à l’aménagement de logements en direction de personnes âgées habitant dans des logements sociaux,
- ▶ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions grâce à l’aménagement du logement.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Évaluer le coût qui pourrait être imputé sur les crédits de la conférence des financeurs.
Sous-action 2	Définir les modalités et les conditions d’attribution de l’aide en lien avec les bailleurs.
Sous-action 3	Réaliser une information auprès des personnes âgées pouvant bénéficier de ce type d’aide par l’intermédiaire des bailleurs ou des équipes sociales.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d’évaluation mesurant la mise en œuvre de l’action :

- ▶ Nombre de bénéficiaires,
- ▶ Nombre de logements adaptés/aménagés,
- ▶ Traçabilité des logements adaptés/aménagés,
- ▶ Nombre de bailleurs sociaux ayant passé convention.

Favoriser l'innovation dans les nouvelles technologies afin de faire émerger des solutions de réponse à la limitation de tout type d'activité de la personne âgée.

Porteurs : Services intervenant à domicile (notamment SAAD / SPASAD / SSIAD) et toute autre association ou société intervenant sur le champ des nouvelles technologies.

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile ou en structure d'accueil

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Développer la mise en place d'aides techniques et technologiques pour permettre le maintien de l'autonomie des personnes âgées,
- ▶ Favoriser l'aide humaine par une bonne utilisation des aides techniques.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Recenser les expériences ou actions innovantes qui existent déjà en sollicitant chaque institution membre de la conférence des financeurs. Expérimenter tout dispositif favorisant l'accessibilité aux aides techniques.
Sous-action 2	À partir du recensement, proposer l'utilisation de nouvelles technologies (utilisation de tablettes, extension de la téléassistance, etc.).
Sous-action 3	Vérifier l'interopérabilité de ces nouvelles technologies avec les différents systèmes existants (ROR, SI du Conseil départemental, etc.).
Sous-action 4	Définir les modalités de financement de ces nouvelles technologies.
Sous-action 5	Identifier les porteurs permettant la mise en place des nouvelles technologies au domicile des personnes âgées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Réalisation du recensement des nouvelles technologies participant à la prévention de la dépendance,
- ▶ Expérimentation de tout type d'assistance et de facilitation à la mise en place des aides techniques,
- ▶ Recensement du nombre de personnes âgées bénéficiant de la mise en place de nouvelles technologies à leur domicile via une aide octroyée par la conférence des financeurs.



AXE 2

Initier une politique de prévention coordonnée portée par les résidences-autonomie et par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile.

La loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement donne les moyens de faire participer les résidences autonomie et les SAAD aux actions de prévention de la perte d'autonomie.

Le forfait autonomie financé par la CNSA et attribué aux résidences autonomie permet ainsi d'y développer des actions de prévention s'adressant aux résidents ainsi qu'à un public plus large.

De même, les SAAD peuvent bénéficier de financements afin d'initier ou étendre des actions de prévention. Dans les deux cas, un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) doit être conclu entre le Département et l'ESMS concerné.

Le CPOM intégrera dans les engagements de l'ESMS les actions de prévention prévues et les modalités de leur évaluation.

Dans le cas où l'action de prévention mise en place en résidence-autonomie est ouverte à un public extérieur à la résidence, un financement direct par la conférence des financeurs peut être étudié.

Mettre en place le forfait autonomie permettant le financement d'actions de prévention en résidence autonomie.

Porteurs : Résidences autonomie volontaires

Territoire cible : Département

Publics visés : Personnes âgées accueillies en résidence autonomie et éventuellement personnes âgées en logement individuel

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Permettre aux résidences autonomie de développer des actions de prévention de la perte d'autonomie,
- ▶ Renforcer et structurer la politique de prévention au sein des résidences autonomie.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Préciser les modalités de répartition du budget "forfait autonomie" : ✓ Soit répartition arithmétique en fonction du nombre de places, ✓ Soit sur la base de projets présentés par les résidences autonomie concernant des thématiques prioritaires identifiées (Exemples : bien-être, activité physique, prévention des chutes, sommeil, nutrition, mémoire, dépression/troubles de l'humeur, lien social, intergénérationnel, etc.)
Sous-action 2	Identifier les thématiques prioritaires pour mettre en place des actions de prévention en lien avec les services du Conseil départemental et la conférence des financeurs.

Modalité de financement : Appels à projets puis attribution du forfait autonomie après la conclusion de CPOM ou d'un avenant au CPOM existant.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention mises en place au sein des résidences autonomie,
- ▶ Nombre de bénéficiaires de ces actions de prévention,
- ▶ Bilans d'évaluation des actions de prévention menées au sein des résidences autonomie.

Accompagner la généralisation d'outils (Exemple : grille d'évaluation) permettant aux intervenants à domicile de repérer des personnes âgées fragiles et/ou des aidants en risque de fragilité.

Porteurs : SPASAD dans un premier temps puis SAAD et potentiellement SSIAD si l'expérimentation est concluante

Territoires cibles : Territoires des 2 SPASAD en cours d'expérimentation

Publics visés : Personnes âgées / Aidants vivant à domicile en situation de fragilité

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Permettre un repérage précoce pour éviter les situations de rupture et/ou les situations d'urgence,
- ▶ Permettre un retour efficace au domicile,
- ▶ Réduire les inégalités géographiques et financières de santé.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Définir l'outil de repérage des fragilités à utiliser sur les territoires des SPASAD en s'appuyant sur les travaux menés sur Marseille (accompagnement méthodologique ANAP) et sur les différents outils élaborés au niveau national (Exemple : grille d'évaluation ANESM).
Sous-action 2	Travailler sur un circuit de remontée des informations en lien notamment avec le Conseil départemental et l'ARS.
Sous-action 3	Former / sensibiliser les professionnels des SPASAD et les équipes sociales de l'APA à l'utilisation de l'outil.
Sous-action 4	Réaliser un bilan de l'expérimentation de l'outil afin de décider s'il doit être généralisé.
Sous-action 5	Identifier les modalités de généralisation de l'utilisation de l'outil au sein des EHPAD (pour le repérage des aidants en risque de fragilité).

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre de situations identifiées à l'aide de l'outil de repérage,
- ▶ Nombre de personnes âgées hospitalisées en urgence,
- ▶ Nombre d'aidants de personnes âgées hospitalisés en urgence.

Sensibiliser les personnes âgées sur la modification de leur métabolisme par la mise en place de conférences, de temps collectifs d'information, d'ateliers de nutrition.

Porteur : SAAD

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Permettre une meilleure information des personnes âgées ayant recours à des SAAD sur leurs besoins nutritionnels en lien avec leur âge pour éviter des situations critiques (dénutrition, déshydratation, etc.),
- ▶ Former les intervenants des SAAD.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Élaborer un cahier des charges permettant le choix d'un ou de plusieurs opérateurs par le biais d'un appel à projets.
Sous-action 2	Diffuser l'appel à projets et instruire les dossiers.
Sous-action 3	Sélectionner le ou les projets.
Sous-action 4	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation mises en place,
- ▶ Nombre d'ateliers mis en place,
- ▶ Nombre de personnes ayant participé annuellement à ces actions.



AXE 3

Soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

Les actions doivent pouvoir reposer sur une bonne connaissance des profils et des besoins des proches aidants. L'objectif général est de prévenir les situations d'épuisement de l'aidant qui souvent est lui-même une personne âgée de 60 ans et plus.

Le Département a déjà mis en place une structure de répit à domicile. L'extension du dispositif sur l'ensemble du département est prévue.

La conférence des financeurs pourra éventuellement intervenir en complément des actions déjà financées.

Le programme coordonné :

- ▶ Incite à la construction d'actions de prévention adaptées aux profils des aidants,
- ▶ Définit les actions en direction des aidants de 60 ans et plus afin de répondre à la diversité des besoins et des situations.

Les actions suivantes sont éligibles à la section IV du budget de la CNSA :

- ▶ Diagnostic de l'offre et des besoins (pour les Conseils départementaux uniquement)
- ▶ Centralisation de l'information (pour les Conseils départementaux uniquement)
- ▶ Ingénierie de projets répit (pour les Conseils départementaux uniquement)
- ▶ Pilotage et logistique
- ▶ Communication / promotion
- ▶ Information / sensibilisation / formation / médiation familiale
- ▶ Soutien psycho-social
- ▶ Formation de formateurs

Il est rappelé que ces actions doivent avoir recueilli l'avis de la conférence des financeurs.

Utiliser les données recueillies par les équipes APA. Définir les informations à faire recueillir par les Pôles infos seniors et par les associations s'occupant des aidants afin d'avoir une meilleure connaissance des aidants.

Porteurs : Conseil départemental, Pôles infos seniors, Associations

Territoire cible : Département

Public visé : Aidants de personnes âgées

Objectifs et résultats attendus :

- ▮ Mieux connaître les besoins et les attentes des aidants de personnes âgées.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Identifier les indicateurs et données avec les équipes APA, les Pôles infos seniors, les organismes d'assurance maladie et de retraite (pour ce qui concerne les bénéficiaires de l'Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie - AJAP) et les associations s'occupant d'aidants permettant une meilleure connaissance des aidants.
Sous-action 2	Définir les modalités et la fréquence de remontée des indicateurs / des données.

Modalité de financement : /

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▮ Définition des indicateurs / des données retenues,
- ▮ Nombre d'acteurs faisant remonter les indicateurs / les données,
- ▮ Existence de rapports d'exploitation des données au niveau départemental.

Étudier les moyens d'intervention de la conférence pour renforcer ou venir en complément de l'action des services de répit à domicile.

Porteurs : Centre gérontologique départemental, autres gestionnaires de structures de répit

Territoires cibles : Marseille, territoire départemental

Public visé : Aidants de personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Permettre à l'aidant de disposer de temps de répit pour éviter les situations d'épuisement.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Faire connaître les structures de répit.
Sous-action 2	Travailler avec le Centre gérontologique départemental et les autres porteurs de structures de répit afin d'élaborer d'autres réponses pour les aidants ayant utilisé les services de la structure de répit.

Modalité de financement : Financement Conseil départemental

À noter : Mobilisation de financement au titre de la section IV de la CNSA possible (ingénierie pour le soutien au développement des dispositifs de répit à domicile).

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'aidants ayant eu recours aux structures de répit,
- ▶ Nombre d'aidants ayant eu recours aux structures de répit et auxquels ont été proposées d'autres solutions de répit,
- ▶ Impact de l'aide de répit sur l'aidant.

Développer des actions de prévention spécifiques en direction des aidants.

Porteurs : Conseil départemental / Pôles infos seniors, associations, CCAS / DRH des entreprises ou administrations

Territoire cible : Département

Publics visés : Aidants de personnes âgées y compris les aidants actifs

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Répondre aux besoins d'accompagnement et de soutien des aidants
- ▶ Mieux cibler les besoins des aidants actifs, notamment en adaptant les actions de prévention, lorsque c'est nécessaire.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Favoriser les projets d'actions collectives portant sur l'information et le soutien aux aidants.
Sous-action 2	Initier avec les Directions des Ressources Humaines des grands groupes, des actions d'information auprès des aidants actifs.

Modalité de financement : Mobilisation de financements au titre de la section IV du budget de la CNSA.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions déployées en direction des aidants,
- ▶ Nombre d'actions déployées auprès des aidants actifs,
- ▶ Nombre de bénéficiaires de ces actions,
- ▶ Mesure de l'impact de ces actions sur les aidants.

Envisager l'opportunité de créer une Maison des Aidants.

Porteurs : Conseil départemental / ARS / Associations

Territoire cible : Département

Public visé : Aidants de personnes âgées

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Mettre à disposition des aidants un lieu ressource dispensant de l'information, des prestations d'accompagnement et de soutien.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Définir les missions de la Maison des Aidants en s'appuyant sur des associations portant un tel projet.
Sous-action 2	Le cas échéant, réaliser une expérimentation sur Marseille.

Modalité de financement : Département, ARS, crédits CNSA.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Mise en place d'une Maison des Aidants,
- ▶ Bilan de son fonctionnement.



AXE 4

Favoriser l'information et l'accès aux droits des personnes âgées.

Les personnes âgées représentent un public vulnérable.

Le programme coordonné prévoit de participer à l'amélioration de l'information et de l'accès aux droits de ce public.

Le Département pilote et finance les Pôles infos seniors qui ont notamment une mission d'information des personnes de 60 ans et plus, de leurs proches aidants ainsi que des professionnels intervenant auprès de ce public.

Il a par ailleurs conclu une convention avec l'Ordre des pharmaciens qui a pour objectif de s'appuyer sur les pharmaciens, dont les officines maillent tout le département, pour apporter notamment de l'information relative aux dispositifs, prestations et actions concernant les personnes âgées et leurs proches.

Faire connaître et renforcer les dispositifs d'information existant dans le département.

Porteurs : Conseil départemental / ARS / CCAS / Pôles infos seniors / Ordre des pharmaciens et tout autre opérateur susceptible d'intervenir pour la diffusion d'informations.

Territoire cible : Département

Publics visés : Personnes âgées et leurs aidants

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Favoriser une meilleure information des personnes âgées et de leurs aidants.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Faire connaître les Pôles infos seniors auprès des personnes âgées et créer un partenariat entre les Pôles infos seniors et les pharmaciens d'officine.
Sous-action 2	Développer des outils de communication à mettre à disposition des acteurs pour qu'ils puissent eux-mêmes informer les personnes âgées.
Sous-action 3	Créer d'autres partenariats, sur le modèle de la convention Département / Ordre des pharmaciens, notamment avec les médecins de ville.
Sous-action 4	Accompagner la réalisation de manifestations (Exemples : forums, journées, salons, etc.) ayant pour but de renforcer l'accès à l'information des personnes âgées sur de nombreuses thématiques.

Modalité de financement : Conseil départemental / Conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre de pharmaciens / d'acteurs de la démocratie sanitaire ayant participé à des actions de sensibilisation / d'information,
- ▶ Existence d'outils de communication mis à disposition des acteurs,
- ▶ Nombre de participants à des manifestations et impact des activités proposées.

Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des séniors par des actions collectives.

Porteurs : Associations, CCAS, Conseil départemental

Territoire cible : Territoire expérimental à définir

Public visé : Personnes âgées de plus de 60 ans

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Accompagner les personnes dans les démarches (parfois complexes et manquant de lisibilité pour elles) pour favoriser leur accès aux droits,
- ▶ Accompagner les personnes âgées en difficulté face aux démarches dématérialisées.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Expérimenter un dispositif autour de l'accompagnement à la réalisation de démarches dématérialisées sur un ou plusieurs territoires.
Sous-action 2	Réaliser un bilan de l'expérimentation et en fonction identifier la pertinence de dupliquer ce type de dispositif.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre de personnes âgées accompagnées dans le ou les lieux d'accueil expérimentaux,
- ▶ Bilan de l'expérimentation.



AXE 5

Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des seniors par des activités collectives.

La limitation de la perte d'autonomie et la bonne santé durable passent par une amélioration des comportements au quotidien dans le cadre d'actions collectives.

Les actions collectives portent sur des actions de prévention et de promotion de la santé physique et psychologique des seniors, notamment en matière de :

- ▶ Lutte contre l'isolement,
- ▶ Lutte contre les risques les plus courants auxquels les seniors sont exposés : AVC, risque dépressif, etc.
- ▶ Promotion de la sécurité routière,
- ▶ Prévention des actes de délinquance envers les seniors,
- ▶ d'autres actions de prévention de la santé pouvant être également éligibles.

Il est fait référence en particulier à des actions financées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, vaccination antigrippale, service à destination des personnes diabétiques) dans la mesure où l'intervention de la conférence des financeurs ne se substitue pas à des dépenses obligatoires.

Favoriser les actions de lutte contre l'isolement en veillant à la cohérence territoriale.

Porteurs : Associations / Groupement d'associations / Pôles infos seniors / CCAS / SAAD

Territoire cible : Territoire expérimental à définir

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile en favorisant notamment le lien social, la mobilité et la mixité intergénérationnelle,
- ▶ Mettre en place et /ou renforcer tout type d'activité concourant à maintenir et/ou restaurer le lien relationnel.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Lancer des appels à projets sur les territoires.
Sous-action 2	Soutenir les actions de type MONALISA.
Sous-action 3	Soutenir les actions intergénérationnelles.
Sous-action 4	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions financées,
- ▶ Nombre de bénévoles impliqués dans ces actions,
- ▶ Nombre de personnes âgées bénéficiant de ces actions.

Développer des actions autour des gestes de premier secours, de la prévention des AVC.

Porteurs : Associations / Pôles infos seniors / Clubs d'Entraide /ARS

Territoire cible : Département

Publics visés : Personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Renforcer la prévention en matière de santé,
- ▶ Sensibiliser les personnes âgées et leur entourage aux premiers signes d'alerte en lien avec les AVC,
- ▶ Former les personnes âgées aux gestes de premiers secours.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Lancer un appel à projets pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs dispensant une formation aux gestes de premier secours.
Sous-action 2	Évaluer les actions déployées.
Sous-action 3	Lancer un appel pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs pour la mise en place de conférences et/ou de temps d'information sur la prévention des AVC.
Sous-action 4	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre de sessions de formation autour des gestes de premier secours,
- ▶ Nombre de personnes âgées formées,
- ▶ Nombre de conférences / temps d'information sur la prévention des AVC.

Affiner la connaissance des actions existantes en matière d'actions d'éducation thérapeutique.

Porteurs : ARS / Hôpitaux / Associations

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Aider les personnes âgées à avoir des comportements adaptés à leur maladie chronique et à devenir actrices de leur santé.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Établir un état des lieux des actions existantes en matière d'actions d'éducation thérapeutique.
Sous-action 2	À partir de l'état des lieux, identifier soit la nécessité de mieux faire connaître ces actions, soit la nécessité de développer/renforcer ces actions.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs en cas de développement des actions de prévention thérapeutique.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions d'éducation thérapeutique,
- ▶ Nombre de personnes âgées bénéficiant d'actions d'éducation thérapeutique.

Travailler sur la prévention du risque dépressif et du risque suicidaire chez les plus de 60 ans.

Porteurs : Tout opérateur ayant une expertise dans ce domaine.

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile ou en ESMS

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Sensibiliser les personnes aux risques dépressifs et aux risques suicidaires,
- ▶ Prévenir les tentatives de suicide chez les personnes âgées,
- ▶ Sensibiliser les intervenants à domicile sur le risque suicidaire afin qu'ils repèrent les signes avant-coureurs et sachent quelle conduite adopter / vers qui orienter les personnes âgées.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Identifier des territoires prioritaires à partir des résultats du bilan en cours des actions de prévention du risque suicidaire réalisé par le CODES.
Sous-action 2	Lancer un appel à projets pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs pour la mise en place d'actions de prévention autour des risques dépressifs et des risques suicidaires thématiques (Exemples : temps d'information, groupes de parole, etc.).
Sous-action 3	Évaluer les actions déployées.
Sous-action 4	Sensibiliser les intervenants à domicile sur le risque suicidaire.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention autour des risques dépressifs et autour des risques suicidaires,
- ▶ Nombre de personnes âgées sensibilisées,
- ▶ Nombre de décès de personnes âgées par suicide,
- ▶ Nombre d'intervenants à domicile sensibilisés autour des risques suicidaires.

Renforcer les actions autour de la prévention des chutes en direction des personnes âgées vivant à domicile / hospitalisées / en SSR.

Porteurs : Pôles infos seniors / Caisses de retraite / Caisses de retraite complémentaire / Mutuelle / Associations / SAAD / ESMS / Établissements hospitaliers

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile, hospitalisées et en SSR

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Diminuer le nombre de chutes chez les personnes âgées en les informant sur les risques et les facteurs de chutes et en leur proposant des activités adaptées pour prévenir ces risques.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Amplifier les actions existantes.
Sous-action 2	Lancer un appel à projets pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs pour la mise en place d'actions de prévention des chutes.
Sous-action 3	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention des chutes menées (en direction des personnes âgées à domicile, en SSR et en hôpital),
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,
- ▶ Mesure de l'impact des actions sur la santé des personnes âgées.

Développer des actions visant au bien-être et au bien vieillir.

Porteurs : Associations / Caisses de retraite / Mutualité / CCAS

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Favoriser le maintien des capacités mnésiques chez les personnes âgées,
- ▶ Retarder la perte d'autonomie des personnes âgées par l'activité physique adaptée,
- ▶ Sensibiliser les personnes âgées aux troubles sensoriels pouvant apparaître avec l'avancée en âge,
- ▶ Sensibiliser les personnes âgées aux troubles alimentaires et à la surconsommation médicamenteuse.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Lancer un appel à projets pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs afin de mettre en place des actions portant sur la préservation des capacités mnésiques, des capacités physiques et sensorielles, la prévention des troubles alimentaires et la surconsommation médicamenteuse, ainsi que toute autre action concourant au bien-être et au bien vieillir.
Sous-action 2	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention mises en place autour des capacités mnésiques, de l'activité physique adaptée et des troubles sensoriels,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,
- ▶ Impact de ces actions sur les bénéficiaires.

Améliorer les parcours de santé.

Porteurs : À définir / ARS

Territoire cible : Marseille puis extension au reste du département

Public visé : Personnes âgées

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Organiser la recherche de solutions et promouvoir des actions adaptées pour améliorer les parcours de santé.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Lancer un appel à projets pour le choix d'un ou plusieurs opérateurs pour la mise en place d'actions d'amélioration des parcours de santé.
Sous-action 2	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre et nature d'actions de prévention autour de l'amélioration des parcours de santé,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,
- ▶ Impact de ces actions sur l'amélioration des parcours de santé des personnes âgées.

Mobiliser les structures hospitalières autour du risque de perte d'autonomie des personnes âgées pendant une hospitalisation et autour de l'accompagnement sur leur lieu de vie après une hospitalisation.

Porteurs : Tout organisme et/ou Association expert dans le domaine /ARS

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Éviter les hospitalisations inutilement trop longues,
- ▶ Accompagner les personnes âgées dans leur retour sur leur lieu de vie afin de sécuriser la sortie d'hospitalisation.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Créer des actions partenariales et amplifier les actions déjà mises en place.
Sous-action 2	Définir, si besoin, un cahier des charges pour de nouvelles actions et lancer un appel à projets.
Sous-action 3	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions cofinancées par la conférence des financeurs,
- ▶ Nombre de territoires concernés,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions.

Mettre en place des temps d'information et des ateliers pratiques sur la sécurité routière.

Porteurs : Délégation à la sécurité du Conseil départemental / Associations / Pôles infos seniors / Clubs seniors / Médecins traitants

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Sensibiliser les personnes âgées aux risques encourus sur la voie publique,
- ▶ Permettre aux personnes âgées de conduire plus longtemps et en toute sécurité,
- ▶ Accompagner la personne âgée à comprendre qu'elle n'est plus en mesure de conduire,
- ▶ Faire baisser le nombre d'accidents impliquant des personnes de plus de 60 ans.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Travailler en collaboration avec la délégation à la sécurité du Conseil départemental afin d'élaborer un cahier des charges pour la mise en place d'actions de prévention.
Sous-action 2	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention menées autour de la sécurité routière,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,
- ▶ Nombre d'accidents impliquant des personnes de plus de 60 ans évalué annuellement entre 2017 et 2021.

Sensibiliser les personnes âgées aux actes de délinquance dont elles peuvent être victimes.

Porteurs : Délégation à la sécurité du Conseil départemental / Associations / Pôles infos seniors / Service de police et de gendarmerie

Territoire cible : Département

Public visé : Personnes âgées vivant à domicile

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Sensibiliser les personnes âgées sur les risques et techniques d'escroquerie dont elles peuvent être victimes.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Travailler en collaboration avec la délégation à la sécurité du Conseil départemental afin d'élaborer un cahier des charges pour la mise en place d'actions de prévention.
Sous-action 2	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention relatives aux risques d'escroquerie,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant participé à ces actions,
- ▶ Nombre de plaintes portées par des personnes âgées recensées sur ces thématiques, évalué annuellement entre 2017 et 2021.

Inciter à la mise en place ou au développement d'actions de préparation à la retraite dans les entreprises et les administrations.

Porteurs : Caisses de retraite / Entreprises / Collectivités et administrations publiques

Territoires cibles : Entreprises et administrations volontaires

Publics visés : Personnes proches de leur départ à la retraite

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Préparer psychologiquement et physiquement les personnes proches de leur départ à la retraite à travers des actions collectives d'information / des temps de formation.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Informar les entreprises et les collectivités de la possibilité d'un appui de la conférence des financeurs.
Sous-action 2	Élaborer un cahier des charges pour la définition d'actions spécifiques, en lien avec les organismes de retraite.
Sous-action 3	Évaluer les actions déployées.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs, éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Nombre d'actions de prévention relatives à la préparation à la retraite au sein des entreprises / administrations publiques,
- ▶ Nombre de personnes ayant bénéficié de ces actions.

Développer des actions de prévention adaptées aux besoins et aux caractéristiques de certains publics âgés.

Porteurs : Conseil départemental / ARS / MDPH / Associations / ESMS et établissements de santé

Territoire cible : Département

Publics visés : Personnes âgées de plus de 60 ans présentant des problématiques spécifiques : personnes handicapées vieillissantes, personnes âgées en maisons d'arrêt, personnes âgées sans domicile, vieux travailleurs migrants, personnes avec des problèmes d'addictologie, personnes avec des troubles psychiques.

Objectifs et résultats attendus :

- ▶ Permettre une meilleure connaissance des besoins de ces publics spécifiques en matière de prévention pour pouvoir mettre en place des actions adéquates et pertinentes.

Modalités de mise en œuvre :

Sous-action 1	Affiner la connaissance de ces publics spécifiques en matière de prévention (nombre, besoins, etc.).
Sous-action 2	À partir de l'analyse réalisée, identifier des publics prioritaires et développer des actions de préventions adaptées à leurs besoins.

Modalité de financement : Crédits de la conférence des financeurs éventuellement en co-financement.

Indicateurs d'évaluation mesurant la mise en œuvre de l'action :

- ▶ Réalisation de l'analyse autour de la connaissance des publics spécifiques en matière de prévention,
- ▶ Nombre d'actions de prévention menées en direction de ces publics,
- ▶ Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,
- ▶ Impact de ces actions sur les publics concernés.



departement13.fr



Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge
4, quai d'Arenc - CS 70095
13304 Marseille Cedex 02